



autorité parentale du père suite abandon

Par **patou13**, le **09/12/2020** à **12:28**

Bonjour,

je suis séparée du père de mes filles depuis 8 ans maintenant. Il a pris des nouvelles les 2 premières années et encore !!! n'a jamais versé 1 centime de pension, ne leur a jamais offert un cadeau pour leur Noël ou anniversaire. lorsqu'elles sont allées le voir, c'est moi qui est financé leur voyage avec la plus grande.

La plus jeune aujourd'hui, se pose la question de savoir, comment faire pour ne pas avoir à lui verser une pension si plus tard il se retourne vers elle, pour financer sa maison de retraite ou autre !

merci de vos réponses

Par **youris**, le **09/12/2020** à **12:41**

bonjour,

vous pouvez demander au JAF, le retrait de l'autorité parentale du père pour désintérêt de ses enfants.

ce sera un élément pour contester une éventuelle demande d'obligation alimentaire du père.

salutations

Par **patou13**, le **09/12/2020** à **12:47**

merci de votre réponse